

- A quoi correspondent les nouveaux labels inscrits sur les emballages d'objets électriques ?

Ces labels caractérisent la performance énergétique des appareils et du matériel énergie.

Pour plus d'info : bit.ly/3CcObHc

- Je paye ma facture d'eau tous les trimestres. Est-il possible de la payer chaque mois pour que le montant soit moindre ?

Oui. Vous pouvez demander à payer votre facture d'acompte mensuellement sans frais supplémentaires. Pour cela, il suffit de contacter la SWDE.

- J'ai reçu ma facture de régularisation d'électricité. Je ne peux pas la payer en une fois, que puis-je faire ? Puis-je obtenir de l'aide pour la payer ?

Vous pouvez toujours solliciter un plan de paiement auprès de votre fournisseur. En cas de difficulté, le CPAS peut être interpellé.

- J'ai une petite fuite au niveau de la chasse d'eau du WC. Est-ce grave ?

Une petite fuite d'eau peut rapidement impacter votre facture. Il est donc préférable d'intervenir au plus vite.

Pour plus d'infos sur les conséquences financières d'une fuite d'eau, vous pouvez consulter le site de la SWDE : bit.ly/3Cd4iMB

- Je consomme beaucoup de mazout pour chauffer ma maison. J'aimerais trouver un moyen de diminuer ma consommation annuelle. Où puis-je trouver des infos ?

Le guichet de l'énergie peut vous donner toutes les pistes d'amélioration.

- Je me pose des questions sur l'intérêt ou pas de mettre des panneaux solaires. Où puis-je trouver des réponses à mes questions ?

Le Guichet de l'énergie est aussi une bonne source d'informations.

Plusieurs sites peuvent être consultés : bit.ly/3Mc4KIX - bit.ly/3ECZxir

Le GAL via le SFRE (Service Facilitation Rénovation Énergétique) peut également vous accompagner dans une démarche de rénovation. Email : stephan.vis@tiges-chavees.be - Tél : 083/670347 ou 0478/097676

- J'aimerais installer un poêle à pellets. Ai-je droit à une aide pour réaliser cet investissement ?

Dans certaines conditions de revenus, vous pouvez faire appel au MEBAR (aide de la Région wallonne) pour des investissements économiseurs d'énergie.

Pour plus d'info : bit.ly/3Cgjmci

- Ma situation professionnelle et familiale a changé récemment. J'ai moins de revenus. Ai-je droit à un statut particulier pour avoir une réduction sur mes factures d'énergie ?

En cas de perte de revenus, n'hésitez pas à faire une